
*Le trente Mars, mil neuf cent un, pardevant
Messire T. Godfrey Carey, Chevalier, Baillif;
présents : Jean Richardson Tardif, Jean
Thomas Ross de Havilland, Nicolas Domaille,
William Mansell MacCulloch, Hubert Le Cocq,
Jean De Garis, Ferdinand Beckwith Mainguy,
Alfred Henry Collings, Jean Nant Brouard,
Edward Charles Ozanne et Henry Alexander
Giffard, écuyers, Jurés.*

Permission
accordée pour
prendre galet
sable et
gravier dans
les baies de
Vazon et de
Cobo.

Messieurs Henry Mahy Ozanne et Frederick Falla
soumissionnaires pour fournir galet, sable et gravier
aux États de cette Ile pour la construction des

fondements des Casernes pour la Milice Royale aux
Beaucamps, s'étant ce jour adressés à la Cour pour
1901.
permission de prendre dans les baies du Vazon et
de Cobo tel galet, sable et gravier au-dessus des
limites fixées par l'Ordonnance des Chefs-Plaids
d'après Pâques 1833.

LA COUR, après avoir entendu Nicolas Domaille,
écuyer, Président du Comité pour la défense des Côtes,
à accordé la dite demande et ce à condition que le
dit enlèvement sera en telle quantité et sous telles
conditions qui seront prescrites par le dit Comité.
